





ASSURANCE AUTOMOBILE VAN VL 0-41-21

Offre	<ul style="list-style-type: none"> Assurance automobile des véhicules de la 1^{ère} catégorie dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes
Marchés ciblés	<ul style="list-style-type: none"> Particuliers Professionnels
Cadre de souscription	<ul style="list-style-type: none"> VAN Véhicule léger de moins de 150 000 €
Formules de garanties	<ul style="list-style-type: none"> Formule B dite « au tiers » Formule F dite « restreinte » Formule L dite « tous risques avec franchise » Formule N dite « tous risques sans franchise »
Les garanties	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile automobile Responsabilité civile fonctionnement Défense pénale et recours suite à accident Assistance Protection juridique automobile étendue Bris de glaces Incendie Attentats et actes de terrorisme Vol Evénements climatiques Catastrophes naturelles Catastrophes technologiques Dommages tous accidents Garantie du conducteur Multirisque caravane
Les extensions de garanties	<ul style="list-style-type: none"> Frais de remorquage Bagages, effets personnels, marchandises et matériels transportés Marchandises et matériels transportés supplémentaires Valeur à neuf 48 mois Frais de rapatriement et d'hébergement des équidés  Dommages causés au van par les équidés 
Franchises et seuil d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> 10 % de l'indemnité avec un minimum de 300 € et un maximum de 2 000 € Garantie du conducteur <ul style="list-style-type: none"> Seuil d'intervention 6 % d'incapacité Vol <ul style="list-style-type: none"> Selon montant indiqué aux Conditions Particulières Dommages tous accidents <ul style="list-style-type: none"> Selon montant indiqué aux Conditions Particulières Evénements climatiques <ul style="list-style-type: none"> Dommages matériels : 380 € Catastrophes Naturelles <ul style="list-style-type: none"> Selon franchises légales Multirisque Caravane <ul style="list-style-type: none"> Dommages tous accidents : 100 € Incendie, attentats et actes de terrorisme : 100 € Vol : 100 € Bris de glaces : 100 € Evénements climatiques : 300 € sauf grêle, ouragan, cyclone : 600 € Catastrophes naturelles : selon franchises légales Dommages causés au van par les équidés : 500 € 